

CRAZY RIDE



ASSOCIATION CRAZY RIDE

<http://Crazy-Ride.fr>

Email : Asso-Crazy@Crazy-Ride.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Art 1 : *Tout conducteur majeur d'une motocyclette dont la cylindrée est égale ou supérieur à 125 cm3 peut adhérer*

Art 2 : *Tout adhérent de l'association participant à un évènement, sortie, balade, manifestation ou autre Réservées aux licenciés devra s'il le désire, parrainer un proche, un membre de sa famille, un ami(e) et s'acquitter du montant de la participation pour les extérieurs.*

Art 3 : *Le parrainé ainsi que le parrain s'engage à fournir les pièces justificatives : Permis du parrainé et attestation d'assurance*

Art 4 : *Crazy Ride n'est pas une association organisatrice d'activités sportives, elle rassemble des passionnés qui pratiquent leur activité sous leur propre responsabilité et sur la base d'initiatives individuelles.*

Elle peut toutefois organiser des rencontres, concentrations, balades, bourses, échanges, rallyes ouverts au public, dans le but de regrouper ses adhérents et de rencontrer d'autres adeptes de la moto.

Art 5 : *Si un adhérent souhaite organiser une sortie qui s'adresserait à toute l'association, ou diffuser des informations, il doit s'adresser à tous les adhérents sans discrimination. Un site internet est créé pour faciliter ce travail de communication interne. Il représente aussi un outil indispensable à l'ouverture de l'Association CRAZY RIDE.*

Art 6 : *Les adhérents de l'association CRAZY RIDE vivent librement leur passion dans un esprit de cohésion, de camaraderie, d'amitié et de tolérance.*

Pour cela, ils s'engagent à respecter la charte suivante :

- 1- *Respect du code de la route.*
- 2- *Respect des règles élémentaires de civisme dans un esprit de tolérance mutuelle.*



CRAZY RIDE

- 3- *Chaque adhérent s'engage sur l'honneur : à être titulaire du permis de conduire moto, valable pour la machine qu'il conduit ; avoir un véhicule assuré et une moto en bon état.*
- 4- *Chaque adhérent s'engage à être en règle conformément à la législation en vigueur.*

Fait à Châteauroux, le 20 OCTOBRE 2011.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

LE TRESORIER

CRAZY RIDE

